

INFORMATIONS A DESTINATION DES USAGERS DU LABORATOIRE

L'organisation mise en place au laboratoire pour assurer un niveau de qualité répondant à notre politique qualité et aux objectifs fixés, est définie dans le Manuel Qualité. Vous y trouverez également, la politique de confidentialité et de protection des données définie par le laboratoire. Ce Manuel, ainsi que la liste des examens accrédités sont disponibles au laboratoire sur demande auprès d'un Biologiste médical ou du responsable qualité du laboratoire. Pour toute réclamation, veuillez-vous adresser au laboratoire qui prendra en charge votre réclamation.

Nos horaires : fonctionnement 24h/24

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 8h à 12h

Prélèvements biologiques : du lundi au vendredi Sur RDV de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 15h45

Prise de rendez-vous auprès du secrétariat : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h et le samedi de 8h à 12h au **04 74 09 29 68**

Localisation :

Le laboratoire se situe au 1^{er} étage de l'hôpital.

Contacts :

<u>Secrétariat :</u>	☎ 04 74 09 29 68	✉ labo@lhopitalnordouest.fr
<u>Chef de service :</u> Laurence Mouly	☎ 04 74 09 29 61	✉ lmouly@lhopitalnordouest.fr
<u>Biologiste :</u> Charlotte Dumont	☎ 04 74 09 29 62	✉ cdumont@lhopitalnordouest.fr
Emma Galofaro	☎ 04 74 09 42.06	✉ egalofaro@lhopitalnordouest.fr
Marine Jourdain	☎ 04 74 09 29 71	✉ mjourdain@lhopitalnordouest.fr
Sylvain Lechevallier	☎ 04 74 09 29.88	✉ slechevallier@lhopitalnordouest.f
Géraud Mackiewicz	☎ 04 74 09 65 31	✉ gmackiewicz@lhopitalnordouest.fr
Céline Morvan	☎ 04 74 09 65 32	✉ cmorvan@lhopitalnordouest.fr
<u>Cadre de santé :</u> Eponine Gioscia	☎ 04 74 09 29 64	✉ egioscia@lhopitalnordouest.fr
<u>Responsable Qualité :</u> Claire Bécu	☎ 04 74 09 26.62	✉ cbecu@lhopitalnordouest.fr

Prescription :

La prescription des examens est effectuée par une personne autorisée: médecin, interne sous la responsabilité d'un médecin, sage-femme.

La signature du médecin et le consentement du patient sont indispensables pour certaines prescriptions, notamment pour les examens de génétiques. Dans ce cas, le médecin prescripteur se charge d'informer le patient et de recueillir son consentement.

Les biologistes sont habilités à donner des conseils en matière de choix des examens, d'utilisation des prestations de laboratoire, de l'interprétation des résultats.

Le conseil peut conduire à des examens supplémentaires ou au contraire à la suppression d'examens inutiles, redondants ou trop fréquemment pratiqués chez le même patient dans le respect du code de la sécurité sociale.

Qu'elle soit informatisée ou manuscrite, la prescription doit contenir les informations suivantes :

- Identification unique du patient (nom de naissance, éventuellement nom d'usage, prénom, date de naissance, sexe, et le cas échéant numéro de séjour et/ou IPP (Identification Permanente du Patient) et service d'hospitalisation)
- Identification du prescripteur
- Nature des examens prescrits
- Informations cliniques nécessaires pour certains examens et indiquées dans le manuel de prélèvement
- Type d'échantillon primaire, et le cas échéant, site anatomique d'origine
- Identification du préleveur
- Date et heure de prélèvement de l'échantillon primaire

Préparation du patient :

Certains examens nécessitent une préparation du patient avant le prélèvement (jeûne, régime alimentaire, prise ou arrêt de médicament, heure de prélèvement spécifique...). Toutes les recommandations sont précisées au niveau de l'examen concerné dans le manuel de prélèvement.

Le jeûne: Parmi les plus examens les plus communs nécessitant le jeûne: glycémie, triglycérides et cholestérol. En cas de doute, n'hésitez pas à contacter notre secrétariat. Le terme « à jeun » signifie ne rien manger ni boire 12h avant le prélèvement (excepté de l'eau en quantité modérée).

Un régime alimentaire peut être préconisé avant certains dosages pour ne pas influencer sur les résultats d'analyses de manière significative.

Dans les autres cas, il est recommandé de prendre un repas léger la veille au soir.

Le prélèvement :

Le manuel de prélèvement

Tous les examens sont référencés dans le catalogue des examens informatisé, disponible à l'adresse : <http://biobook.lhopitalnordouest.fr>

Un moteur de recherche permet d'accéder à l'examen souhaité et renseigne sur :

- Le type de prélèvement
- Le (ou les) tubes à utiliser
- Les conditions de transports et de conservation à respecter
- Les documents à joindre s'il y a lieu
- La précision s'il s'agit d'un examen sous-traité

Lorsqu'il n'y a pas de précision sur le délai de transport : le prélèvement devra être acheminé dans les 4h au maximum.

Identification du prélèvement

Conformément à la législation en vigueur, tout prélèvement transmis au laboratoire doit impérativement comporter les éléments suivants :

- Nom de naissance et nom usuel
- Prénom
- Date de naissance
- Sexe

Ces renseignements doivent être vérifiés auprès du patient (notamment l'orthographe) et retranscrits de façon lisible si vous ne disposez pas d'étiquette patient.

L'absence ou l'erreur d'identification du prélèvement ou échantillon constitue un critère de non-conformité et peut entraîner un rejet des échantillons.

Conservation et transport

Les conditions de conservation et de transport doivent être optimales, comme précisées dans le catalogue des examens, jusqu'à leur acheminement au laboratoire.

Les prélèvements doivent être placés dans des sachets prévus à cet effet :

- La poche contenant les échantillons doit être scellée
- Le bon de prescription doit être plié de manière à ne pas pouvoir lire les informations portées sur celles-ci et glissé dans la pochette afin d'assurer la confidentialité du patient et du prélèvement.

Les prélèvements sont acheminés vers le laboratoire par des coursiers ou des taxis dans le respect des exigences de l'ADR (accord européens relatifs au transport de marchandise par la route), du GBEA et de la norme NF ISO 15189.

Délai de rendu des examens :

Le délai de rendu des examens demandés en urgence est décrit dans le contrat clinicobiologique. Pour les autres examens, il dépend de la fréquence de réalisation et de l'heure à laquelle le prélèvement arrive au laboratoire.

Les jours de réalisation sont indiqués dans le catalogue des examens informatisé (Biobook) :

Réalisation :						
L	M	M	J	V	S	D

L'examen sera rendu dans la journée des cases sont sur fond orange

Pour les examens de microbiologie, le délai de rendu dépend du délai de pousse.

Critères du laboratoire en matière d'acceptation ou de rejet des échantillons.

La phase préanalytique doit être correctement maîtrisée, de façon à rendre des résultats biologiques totalement interprétables dans l'intérêt du patient et être en conformité avec la norme NF EN ISO 15189. C'est pourquoi le laboratoire se réserve le droit de refuser les prélèvements ne remplissant pas les conditions définies dans ce document et dans le catalogue des examens : conditions de prélèvement, d'identification, d'acheminement.

Le prélèvement peut également être mis en attente lorsqu'il manque un renseignement clinique indispensable à l'examen.

Quelles que soient les mesures prises à l'égard d'un prélèvement refusé ou accepté après correction, mise en attente, le préleveur en est averti permettant au prescripteur de prendre les mesures nécessaires pour le patient et les mesures correctives dans le service.

Vos résultats

Le consultant externe peut choisir un envoi des résultats par courrier ou une consultation sur internet au format électronique.